

EXTENSION DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE SAINTE-CLOTILDEADOPTION DU MONTAGE FINANCIER DEFINITIFLE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibérations en date du 18 mars 1987 (affaire n° 9) et du 10 décembre 1987 (affaire n° 10), le Conseil Municipal a approuvé respectivement le principe et le plan de financement d'un nouveau programme de construction, plus ambitieux, de l'extension du Centre de Formation d'Apprentis de Sainte-Clotilde.

Ce nouveau programme, je le rappelle, consistait en la construction de locaux d'une surface totale d'environ 2 100 m² comprenant, outre les locaux pour les métiers de l'alimentation (boulangier, charcutier, boucher...), des ateliers pour les métiers de mécanique et d'électricité automobiles, un atelier d'esthétique, un atelier pour les métiers de l'habillement, des salles de cours de dessin, de technologie, et un bâtiment pour la restauration des apprentis.

Initialement, le financement retenu, pour un coût global de l'opération de 13 500 000 F (estimé sur la base d'un Avant-Projet Sommaire), prévoyait, outre la participation de l'Etat (Loi Programme et Contrat de Plan), de la Région, du Département et de la Commune - en tant que maître d'ouvrage de l'opération-, l'intervention du F.E.D.E.R. (Fonds Européen de Développement Régional) en cofinancement et non plus en remboursement, à hauteur de 50 % du coût total de l'opération.

Suite à l'établissement des Dossiers de Consultation des Entreprises et au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux, il est apparu que le coût total, comprenant la construction et l'équipement, n'était plus de 13 500 000 mais de 15 428 000 F (soit un surcoût de 1 928 000 F).

Cette majoration est due principalement à la nécessaire réalisation d'un certain nombre de travaux supplémentaires non prévus au début ou dont le coût a été sous-estimé lors de l'établissement de l'Avant-Projet Sommaire.

Compte tenu de ce surcoût et du plan de financement particulier de l'opération, il importait que l'ensemble des partenaires financiers, y compris le F.E.D.E.R., soit favorable, d'une part sur le principe d'une majoration de leur participation financière initiale et, d'autre part, sur une proposition commune de répartition du surplus de financement.

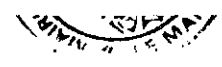
L'accord de l'ensemble des partenaires ne nous étant parvenu tout dernièrement, je vous demande donc, Mesdames et Messieurs,



d'adopter le nouveau plan de financement de cette opération, et de m'autoriser à prévoir la participation communale complémentaire de 470 000 F.

MONTAGE FINANCIER DEFINITIF

Partenaires concernés	Années		Financement initial	Financement intégrant le surcoût	dont	
	1987	1988			Construction	Equipe-ment
<u>ETAT</u> * Form. Prof. . . .	0,5					
* Loi Prog.	0,795	0,29	1,96	1,96		
* FIDOM G.	0,375				1,96	
<u>REGION</u>	1,16	1,13	2,29	2,817	2,067	0,75
<u>DEPARTEMENT</u>	1,093		1,093	1,349	1,349	
<u>COMMUNE</u>	1,407		1,407	1,877	1,877	
<u>F.E.D.E.R.</u>	5,33	1,42	6,75	1,425	6,675	0,75
T O T A L	10,66	2,84	13,5	15,428	13,928	1,5



LE MAIRE : Y a-t-il des intervenants ? Oui, Monsieur Mario LECHAT.

M. LECHAT M. : Il est mentionné que "l'accord de l'ensemble des partenaires ne nous (est) parvenu que tout dernièrement".

Est-ce que nous avons obtenu la réponse à ces augmentations de façon précise, et non sur le seul principe ?

LE MAIRE : Oui.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.